



Commune de Collombey-Muraz

Programme de politique énergétique

Stratégie énergétique communale pour 2035 et

Plan d'action 2019 - 2022



*« Collombey-Muraz :
pour une politique énergétique durable et responsable »*

avril 2015 – version actualisée avril 2019

Table des matières

1.	Introduction	1
1.1	Contenu.....	1
1.2	Cadre légal.....	1
1.3	Présentation et engagement de la commune.....	1
1.4	Les enjeux et grands projets de la commune.....	2
2.	Bilan énergétique	4
2.1	Résultats Cité de l'énergie.....	4
2.2	Bilan de consommation et de production énergétique.....	8
3.	Vision globale & stratégie	9
3.1	Vision à long terme (2035).....	9
3.2	Objectifs spécifiques (2020-2035).....	10
4.	Stratégie opérationnelle et organisation de la mise en œuvre	13
4.1	Stratégie politique et financière.....	13
4.2	Plan d'action 2019-2022.....	13
4.3	Organisation.....	13

Processus Cité de l'énergie		
2009	1 ^{er} état des lieux	Etat des lieux : 40%
2015	1 ^{er} audit Cité de l'énergie	Etat des lieux : 63%
2019	1 ^{er} réaudit Cité de l'énergie	Etat des lieux : 70%
Document adopté par le Conseil municipal en séance du 1 ^{er} avril 2019.		

Auteurs :

- Sonia Morand, conseillère Cité de l'énergie
- Sandra Cottet, conseillère communale, délégation énergie
- Céline Zurbriggen, déléguée à l'énergie

Table des matières

1.	Introduction	1
1.1	Contenu.....	1
1.2	Cadre légal.....	1
1.3	Présentation et engagement de la commune.....	1
1.4	Les enjeux et grands projets de la commune.....	2
2.	Bilan énergétique	4
2.1	Résultats Cité de l'énergie.....	4
2.2	Bilan de consommation et de production énergétique.....	8
3.	Vision globale & stratégie	9
3.1	Vision à long terme (2035).....	9
3.2	Objectifs spécifiques (2020-2035)	10
4.	Stratégie opérationnelle et organisation de la mise en œuvre	13
4.1	Stratégie politique et financière.....	13
4.2	Plan d'action 2019-2022	13
4.3	Organisation.....	13
5.	Annexes	16
5.1	Bilan de consommation/production et objectifs (indicateurs)	17
5.2	Plan d'action 2019-2022	18

Processus Cité de l'énergie		
2009	1 ^{er} état des lieux	Etat des lieux : 40%
2015	1 ^{er} audit Cité de l'énergie	Etat des lieux : 63%
2019	1 ^{er} réaudit Cité de l'énergie	Etat des lieux : 70%
Document adopté par le Conseil municipal en séance du 1 ^{er} avril 2019.		

Auteurs :

- Sonia Morand, conseillère Cité de l'énergie
- Sandra Cottet, conseillère communale, délégation énergie
- Céline Zurbriggen, déléguée à l'énergie

1. Introduction

L'utilisation et la production énergétiques sont un grand défi pour l'avenir de la planète. Les collectivités publiques se doivent d'y réfléchir et de définir des stratégies à leur niveau de compétence. La Confédération a établi sa « **Stratégie énergétique 2050** » et le canton du Valais s'en est inspiré pour élaborer sa « **Stratégie efficacité et approvisionnement en énergie** » en 2013. Les communes peuvent utiliser ces documents pour définir leur propre vision à moyen et long terme, et jouer ainsi leur rôle à leur échelle.

La commune de Collombey-Muraz, dans le cadre d'une réflexion globale et du label « Cité de l'énergie », élabore ainsi dans le présent document intitulé « **Programme de politique énergétique** » ses lignes directrices et les objectifs à atteindre.

Le choix et la mise en œuvre des mesures qui en découleront étant du ressort de l'opérationnel, les pistes proposées serviront à mettre en place les actions et décisions prises par l'exécutif pour les deux décennies à venir. Ces mesures évolueront selon le degré d'atteinte des objectifs.

1.1 Contenu

Le programme de politique énergétique (PPE) expose la stratégie de développement de la commune de Collombey-Muraz en matière énergétique. C'est la traduction locale de la politique énergétique de la Confédération et du Canton du Valais. Le PPE définit clairement les objectifs à atteindre et les actions à réaliser pour un développement énergétique durable et harmonieux pour la commune. La stratégie définie contribue fondamentalement à réduire les besoins, promouvoir les énergies renouvelables, intervenir efficacement et assurer l'approvisionnement énergétique de la commune.

Par son engagement actif et quantifiable, la commune de Collombey-Muraz est ainsi en mesure de prouver constamment et de manière crédible la réalisation de ses activités en matière énergétique et environnementale.

1.2 Cadre légal

La marge de manœuvre de la commune de Collombey-Muraz s'inscrit dans le cadre fixé par les stratégies arrêtées par la Confédération « **Stratégie 2050 de la Confédération** » et le canton du Valais « **Stratégie efficacité et approvisionnement en énergie du Canton du Valais** ».

1.3 Présentation et engagement de la commune

Située dans le Bas-Valais, sa population en constante augmentation (plus de 9'000 habitants à fin 2017), Collombey-Muraz fait partie de l'agglomération du Chablais qui compte près de 50'000 habitants (sur les cantons du Valais et de Vaud). Son altitude est de 400 m.

- Densité : 290 hab/km²
- Superficie : 3'080 ha

- Communes voisines : Monthey, Vionnaz, Vouvry, Troistorrents (VS), Aigle et Ollon (VD), Châtel (F)

Le Conseil municipal de Collombey-Muraz se réfère aux objectifs fédéraux et cantonaux en matière de politique énergétique et climatique, issus du principe général du développement durable ancré dans la constitution fédérale.

Pour y parvenir, la commune de Collombey-Muraz s'engage à :

- **réduire ses besoins par une utilisation économe, rationnelle et efficace de l'énergie ;**
- **garantir un approvisionnement durable et sûr en énergie;**
- **augmenter la part de ses énergies renouvelables;**
- **réduire les impacts sur l'environnement;**
- **garantir un environnement économique et social favorable.**

Ce sont des engagements permanents que la commune prend dans tous les domaines de ses activités. Ses principaux leviers d'actions à disposition sont :

- l'aménagement du territoire
 - intégration de l'énergie dans la planification territoriale (*à réaliser*)
 - urbanisation durable
 - mobilité douce, mobilité combinée, transports publics (Chablais Agglo)
- la consommation d'énergie
 - actions sur la demande énergétique (efficacité énergétique)
 - intégration des aspects énergétiques lors d'achat de biens et services
- la production et la distribution d'énergie
 - distribution du gaz, d'électricité, réseaux de chaleur à distance (CAD Satom)
 - production d'énergie : énergie solaire, biomasse, géothermie, STEP, valorisation de la chaleur issue de la combustion des déchets
- l'incitation et l'information
 - campagnes d'information et de communication, manifestations
 - mesures de promotion (subventions aux privés), aides à la décision
 - collaboration et coopération entre municipalités.

En tant que commune soucieuse d'un développement énergétique conscient et cohérent, Collombey-Muraz agit ainsi dans le respect des principes de **durabilité** (prise en compte des trois dimensions du développement durable et conduite de démarches participatives), d'**exemplarité** (crédibilité et renforcement de l'image de la commune), et d'**efficacité** (recherche de rendements et performances optimaux et maximums).

1.4 Les enjeux et grands projets de la commune

Les réalisations principales :

- Introduction de l'offre en transport public MobiChablais dans le cadre de la mise en place du bus d'Agglomération

- Réduction importante (plus de 60% entre 2010 et 2017) de l'impact énergétique de l'éclairage public
- Substitution conséquente des énergies fossiles (réduction d'environ 13'000 tonnes d'équivalent CO₂ en 2017) par le développement du réseau de chauffage à distance issu de la SATOM
- Dès le 1^{er} janvier 2018, passage à une alimentation électrique 100 % renouvelable provenant de Suisse romande pour les infrastructures communales (bâtiments communaux et éclairage public)
- Nouvelle politique de gestion des déchets avec l'introduction de la taxe au sac ainsi que la collecte et la valorisation des biodéchets
- Suivi des indicateurs énergétiques (cf. pt 2.2 et annexe 5.1 du rapport) et comptabilité énergétique des bâtiments communaux
- Etablissement d'un programme d'optimisation énergétique des bâtiments communaux (amélioration des installations techniques, stabilisateurs de tension, etc.)
- Analyse du potentiel solaire des toitures des bâtiments communaux
- Création d'un poste de délégué à l'énergie

Les enjeux futurs :

- Poursuivre le développement d'une mobilité durable au niveau de l'administration communale, de la commune et de la région
- Poursuivre une politique énergétique responsable et durable visant à réduire les besoins et à favoriser les énergies renouvelables
- Continuer le développement et l'extension du réseau de chauffage à distance sur le territoire communal

Les principaux projets à venir:

- Poursuite du suivi énergétique et de l'optimisation énergétique des bâtiments communaux (analyse de l'enveloppe thermique de certains bâtiments, suivi et gestion à distance des consommations, etc.)
- Poursuite de l'assainissement de l'éclairage public par la mise en place d'éclairage LED
- Planification et mise en place d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux
- Assainissement des grands consommateurs d'énergie et d'eau (rénovation des captages du Crêt et de l'Avançon, résorption des eaux claires parasites)
- Sensibilisation au développement durable au sein des écoles et de la structure jeunesse, que ce soit pour les économies d'eau, d'énergie ou de respect de l'environnement
- Introduction de critères liés à l'énergie lors de la refonte du RCCZ
- Contrôles ponctuels de la partie énergétique des chantiers
- Etude pour la mise en place d'un programme de subventions dans le domaine des énergies

2.

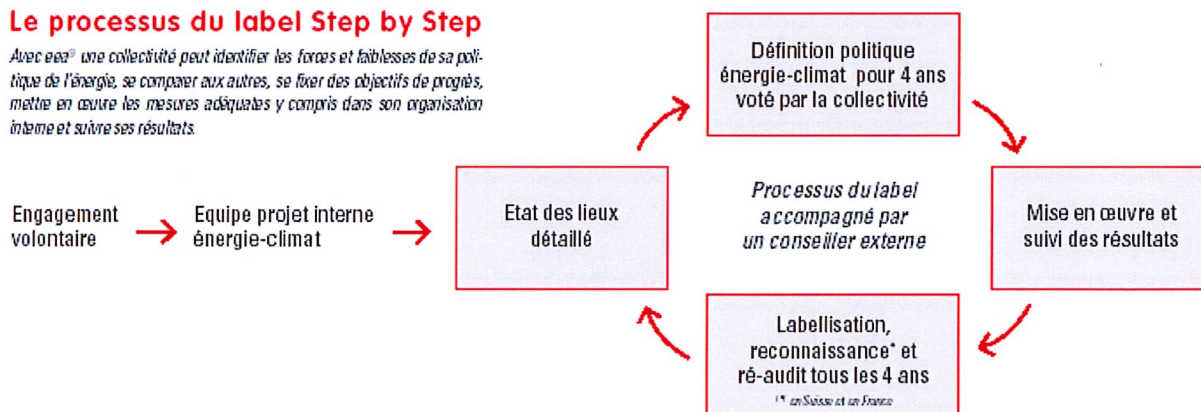
Bilan énergétique**2.1 Résultats Cité de l'énergie**

La commune de Collombey-Muraz est membre de l'association Cité de l'énergie depuis 2009, année où elle a effectué un 1^{er} état des lieux. En 2015, elle obtient le label Cité de l'énergie pour la première fois.

Ce label récompense la collectivité pour ses actions prises dans le domaine de l'énergie. Celles-ci ont été évaluées sur la base d'un catalogue de mesures (« état des lieux »), qui ont été passées en revue à l'aide de la délégation Energie et des services communaux concernés. Si la commune a réalisé au minimum 50% des mesures proposées dans ce catalogue durant les 4 dernières années (soit 2011 à 2014), elle peut prétendre au label (à la condition d'avoir aussi établi un programme de politique énergétique ou PPE, accompagné d'un plan d'action, voir schéma ci-dessous).

Le processus du label Step by Step

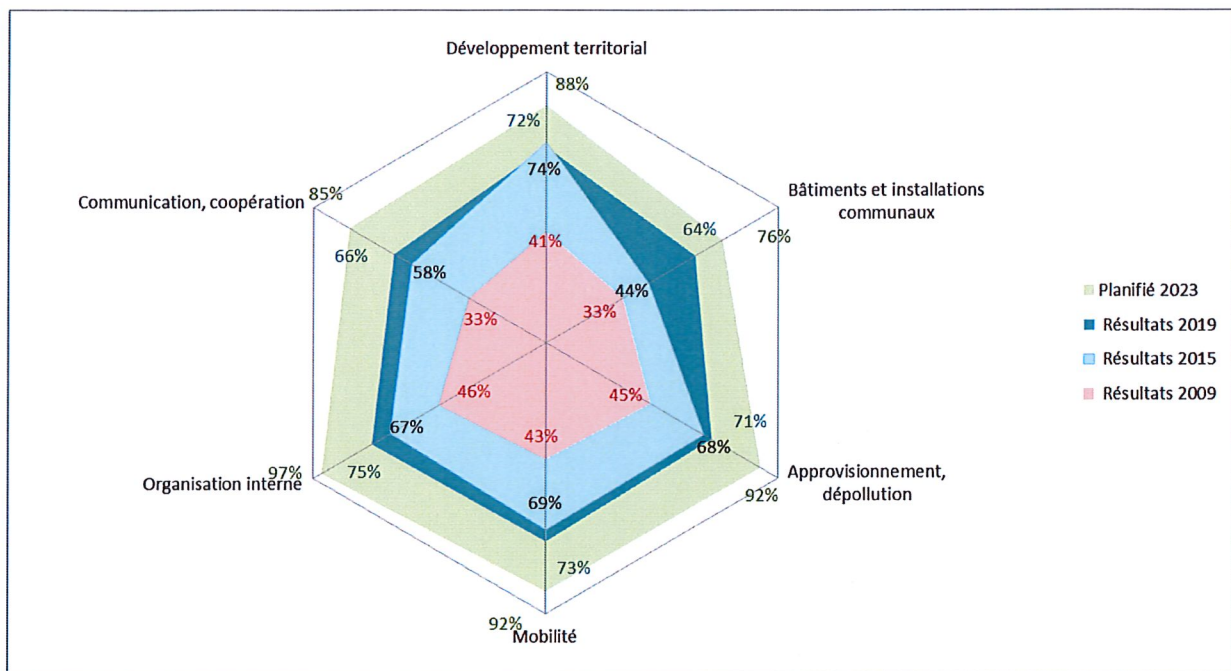
Avec eea[®] une collectivité peut identifier les forces et faiblesses de sa politique de l'énergie, se comparer aux autres, se fixer des objectifs de progrès, mettre en œuvre les mesures adéquates y compris dans son organisation interne et suivre ses résultats.



Le tableau ci-dessous compare les résultats de l'état des lieux actuel à ceux de 2009. Précisons que le catalogue a été révisé en 2012 et en 2016 ; il intègre les nouveaux objectifs fédéraux en matière d'énergie et de climat, et est aussi plus exigeant qu'auparavant au vu des nouvelles normes et avancées technologiques. L'évolution entre 2009 et 2015, puis entre 2015 et 2019 est très importante (+23%, resp. +7%), et démontre une forte volonté de la commune de mettre en place des actions exemplaires en matière d'énergie. L'atteinte de 70% des points en 2019 permet ainsi à la commune de confirmer ses efforts et de **se fixer comme objectif l'obtention du label GOLD en 2023**.

L'intégration des mesures planifiées pour les 4 prochaines années (cf. plan d'action, voir point 4.2 et annexe 5.2) permet d'estimer l'évolution future de la commune : si celle-ci réalise l'entier de son plan d'action 2019-2022, elle atteindra en effet environ 88% des points lors du prochain réaudit en 2023.

Graphique en étoile des résultats 2015-2019 et des prévisions 2023
(Management Tool eea, mars 2019)



Le graphique ci-dessus montre les résultats de 2009, 2015 et 2019, et aussi les prévisions pour 2023. Si la mise en œuvre du plan d'action 2019-2022 est entièrement réalisée, chaque domaine d'action sera augmenté de 12 à 22%.

Résultats du catalogue Cité de l'énergie de la commune de Collombey-Muraz (Management Tool eea, mars 2019)

Chapitres	2009	2015	2019	Forces et faiblesses 2019	Prévisions 2023 (si réalisation des mesures planifiées)
Développement territorial	41%	74%	72%	<ul style="list-style-type: none"> + programme de politique énergétique, plan d'action, système d'indicateurs + mesures d'adaptation aux changements climatiques + concept de gestion des déchets, introduction de la taxe au sac + planification énergétique territoriale (PlaneTer), secteurs prioritaires CAD Satom avec raccordement obligatoire + planification de la mobilité, Chablais Agglo + règles de construction: obligation de raccordement au CAD - pas de contrôle de chantier, mise en place dès 2019 	+15%
Bâtiments et installations communaux	33%	44%	64%	<ul style="list-style-type: none"> + standard Minergie pour toute nouvelle construction, pas d'autre standard + comptabilité énergétique par Enercoach (données depuis 2006), analyse et suivi par la déléguée énergie et le responsable des bâtiments + programme d'assainissement + constructions/installations exemplaires (raccordement CAD Satom, pieux énergétiques, Minergie, puits canadien, etc.) + énergies renouvelables électricité 100% dès 2018, chaleur 26% (idem en 2013) + efficacité énergétique chaleur (63%) et électricité (23%) + faibles émissions de gaz à effet de serre : objectif atteint 97% + gestion rationnelle de l'eau : suivi de la consommation, mesures d'économies (gestion fuites, sensibilisation, carafe...) + grande amélioration de l'éclairage public (passage de 20 à 9 MWh/km entre 2009 et 2017) 	+12 %
Approvisionnement, dépollution	45%	68%	71%	<ul style="list-style-type: none"> + potentiel de production chaleur et électricité connu (étude Planeter 2012) + développement du CAD Satom + baisse constante de la consommation d'eau (sensibilisation, tarification, mesures) + concept de gestion écologique des espaces verts 	+21%

				<p>(réseau OQE, abandon des pesticides, revitalisation des cours d'eau, perméabilisation des sols...)</p> <ul style="list-style-type: none"> + analyse de la STEP, mais abandon au profit d'un projet de méga-STEP à Monthey + PGEE : mise en œuvre 40-50%, grande diminution des eaux claires parasites en deux ans + introduction de la taxe au sac (janvier 2018), collecte et valorisation énergétique des biodéchets, importante baisse des ordures ménagères dès janvier 2018 - ~15% chaleur renouvelable hors zones CAD - potentiel de production d'électricité locale exploité à 5% (photovoltaïque uniquement pour l'instant) 	
Mobilité	43%	69%	73%	<ul style="list-style-type: none"> + dans l'administration, nouveau règlement visant à favoriser la MD et les TP, avec plan mobilité prévu + nouvelle politique de stationnement, avec les objectifs de désengorger les centres, diminuer le trafic, favoriser la mobilité douce, etc. + zones 30 sur l'ensemble des zones résidentielles et des centres de villages + réseaux piéton et cyclable denses, sécurisés, entretenus, parcs à vélo, en constante amélioration + transports publics de qualité, diversifiés, augmentation des possibilités et des cadences (bus d'agglomération) + coordination entre les modes de déplacement (MD, TP, TIM) + marketing : communication, manifestations - administration : primauté du trafic individuel motorisé (pour l'instant) 	+18%
Organisation interne	46%	67%	75%	<ul style="list-style-type: none"> + engagement d'une déléguée à l'énergie dès 2016 (20%) + délégation communale énergie + planification annuelle, évaluation et suivi du plan d'action + affectation de postes budgétaires « énergie »^ + formation et sensibilisation des collaborateurs concernés - pas de directives pour les achats, mais sensibilité générale à l'économie et au recyclage 	+22%

Communication, coopération	33%	58%	66%	<ul style="list-style-type: none"> + plan communication dès 2015 (extrait chapitre 6 plan d'action Cité de l'énergie), mise en œuvre, utilisation de différents canaux (journal communal, site internet, courrier, etc.) + exemplarité de la commune dans ses actions de communication + centre de conseil et d'information dans le domaine de l'énergie-mobilité (déléguée à l'énergie) + collaboration intense avec les communes voisines sur des projets communs en lien avec l'énergie et la mobilité (ex. : AggloChablais) + écoles : actions et projets menés régulièrement (jardins partagés, déchets, énergie, Agenda21 scolaire...) + agriculture, forêt : soutiens, projets, bois FSC + projet phare : MobiChablais (requête préalable d'un arrêt du bus d'agglomération). - peu de sensibilisation / information « énergie » auprès des entreprises (ex. : PEIK, mobilité en entreprises), et des investisseurs professionnels et propriétaires - programme d'encouragement peu utilisé, peu développé (pour audits énergétiques) 	+19%
TOTAL	40%	63%	70%		+18%

2.2 Bilan de consommation et de production énergétique

La consommation (efficacité énergétique) et la production d'énergie sont estimées à l'aide de données (indicateurs) aisées à trouver et quantifier : énergies de réseau (électricité, gaz), données concernant les bâtiments communaux (tirées d'Enercoach), standards Minergie, mobilité (véhicules immatriculés sur la commune, statistiques des transports publics), etc.

Le *tableau en annexe 5.1* présente ces indicateurs, classés selon deux niveaux de compétences : le **patrimoine communal** (bâtiments et installations communaux) et le **territoire communal**, qui sont évalués selon leur **efficacité énergétique** et leur **production d'énergies renouvelables**. En vis-à-vis de ces indicateurs, sont mentionnés les objectifs pour 2020-2035 (voir chapitre 3), permettant ainsi de vérifier le respect de leur atteinte.

3. Vision globale & stratégie

3.1 Vision à long terme (2035)

Société à 2000 watts

L'objectif principal de la Confédération est la société à 2000 watts (resp. 3'500 watts d'ici 2050). Cela représente une diminution de plus de 60% de la consommation actuelle. La Confédération vise aussi une réduction de CO₂ par personne de 5/6 de la situation actuelle. Cet objectif équivaut à une division par trois des besoins en énergies primaires et, sur ces 2000 watts, à un quart seulement de provenances non renouvelables. C'est un objectif très ambitieux.

Réduction de la consommation

La réduction de la consommation ne peut se faire qu'en réduisant les besoins et en améliorant l'efficacité énergétique.

Energies renouvelables

La consommation actuelle, et en particulier l'augmentation de la consommation, due à la croissance de la population, devrait être intégralement assurée par l'augmentation des énergies renouvelables, si possible locales.

Ambitions de la politique énergétique de Collombey-Muraz

- A travers le processus Cité de l'Energie, la commune de Collombey-Muraz entend mener une politique énergétique conséquente et responsable.
- Dans le respect des principes de durabilité et d'une gestion rationnelle des ressources, la commune de Collombey-Muraz s'engage à:
 - réduire les besoins et renforcer l'efficacité énergétique
 - assurer un approvisionnement durable et promouvoir les énergies renouvelables pour une autonomie énergétique accrue
 - favoriser le développement et la gestion d'une mobilité durable

Vision

« Collombey-Muraz : pour une politique énergétique durable et responsable »

3.2 Objectifs spécifiques (2020-2035)

Pour aller dans le sens de la vision de la société à 2000 watts, la commune de Collombey-Muraz s'est fixée des **objectifs spécifiques**. Ceux-ci portent, d'une part, sur le **patrimoine communal** (compétences propres) et, d'autre part, sur **l'ensemble de la commune** (motivation des groupes-cibles concernés). Ils concernent des thèmes spécifiques d'intervention et sont, dans la mesure du possible quantifiés. Ils représentent les **résultats attendus**, ceci en fonction d'étapes intermédiaires. Ces objectifs, qui doivent contribuer significativement à concrétiser la vision ci-dessus, ont été définis généralement en regard des valeurs cibles que devrait atteindre la Société à 2000 watts à l'horizon 2035 (*en italique ci-après*).

Voir en annexe 5.1 la comparaison entre les indicateurs et les objectifs.

Atteinte objectifs 2020 : évaluation 2017	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint
--	---------	-----------------------	-------------

Patrimoine communal

Les objectifs ci-dessous concernent les compétences propres de la commune. Ils se rapportent à la gestion du ménage communal et en particulier les bâtiments exploités par la commune (bâtiments administratifs, écoles, maisons de retraite, installations sportives, etc.), incluant les bâtiments du patrimoine financier et l'éclairage public.

Ces objectifs sont destinés à être révisés tous les quatre ans, lors des réaudits « Cité de l'énergie ». Ceci permet de vérifier leur atteinte et, le cas échéant, de les adapter. Voir le détail en annexe 5.1.

	Situation 2012, 2013 et 2017	Objectifs <i>(italique = objectifs Société 2000 W par rapport à 2005)</i> (gras = objectifs plus exigeants que Société 2000 W)		Remarques et projets futurs
		2020	2035	
Efficacité énergétique				
Chauffage et eau chaude : réduire les besoins en chaleur	2012 : 88 kWh/m ² 2013 : 95 kWh/m ² 2017 : 95 kWh/m ² soit + 8% *	-10% p.r. 2012 <i>(-25%)</i>	-20% p.r. 2012 <i>(-45%)</i>	* <i>nouvelles grandes constructions + changement d'agent énergétique (mazout, gaz → CAD Satom)</i>
Gaz et mazout : réduire la consommation	2012 : 1995 MWh 2017 : 1440 MWh soit -28%	-30% p.r. 2012	-50% p.r. 2012	Optimisation énergétique des bâtiments communaux
Electricité : réduire la consommation	2012 : 36 kWh/m ² 2017 : 40 kWh/m ² soit +11%	-10% p.r. 2012 <i>(-5%)</i>	-20% p.r. 2012 <i>(-10%)</i>	Captages du Crêt: rénovation des captages, optimisation des pompes.

Eclairage public : réduire la consommation (MWh/ km/an)	2013: 10.2 MWh/km 2017: 8.96 MWh/km	9 MWh/km	8 MWh/km	Poursuite de l'assainissement de l'éclairage public (LED)
Carburants : réduire la consommation	2012 : 160 MWh 2014 : 137 MWh 2017 : 164 MWh soit +2% *	-22%	-44%	* très variable d'une année à l'autre.
Energies renouvelables	Situation 2017	2020	2035	Projets futurs
Chauffage et eau chaude : consommer renouvelable (part des besoins)	2012 : 2% 2017 : 26%	30% (CAD Satom) (50%)	60% (75%)	Extension CAD Satom
Électricité : consommer renouvelable (achat)	2017 : 60%	80% (100%)	100%	Planification et mise en place des installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux (auto-consommation).
Électricité : produire localement	2012 : 10.8 MWh 2017 : 27.7 MWh soit 2% consommation	min. 100%	min. 100%	

Ensemble du territoire communal (motivation des groupes cibles concernés)

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire de la commune, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergie sur le territoire communal. Ces acteurs sont composés des habitants, des commerces, des PME/II, etc. Ces différents groupes cibles sont les consommateurs finaux. L'enjeu majeur consiste ici, dans la mesure du possible, à influencer leurs décisions de consommation et motiver les changements de comportements. Etant donné le statut de la sphère privée, les données chiffrées ci-dessous ont une valeur indicative et montrent une direction souhaitée. Voir le détail en annexe 5.1.

	Situation 2012 et 2017	Objectifs <i>(italique = objectifs Société 2000 W par rapport à 2005)</i> (gras = objectifs plus exigeants que S2000W)		Projets futurs
		2020	2035	
Efficacité énergétique				
Electricité : réduire la croissance de la consommation (par hab.)	2012 : 4.55 MWh/hab. 2017 : 4.08 MWh/hab. soit -10%	+10% max. <i>p.r. 2012</i>	+10% max. <i>p.r. 2012</i>	Information - sensibilisation des investisseurs et propriétaires.
Standards bâtiments (exemple : Minergie) : m2/hab	2012 : 1.97 m ² /h. 2017 : 7.42 m ² /h.	x 2 <i>p.r. 2012</i>	x 3 <i>p.r. 2012</i>	
Transports publics : nb d'utilisateurs (par hab.)	2009 : 29 / hab. 2012 : 34 / hab. 2017 : 38 / hab. soit +17%	+ 10% <i>p.r. 2009</i>	+ 20% <i>p.r. 2009</i>	Information - sensibilisation.

Energies renouvelables	Situation 2017	2020	2035	Projets futurs
Extension CAD Satom	2012 : 1984 MWh 2017 : 12695 MWh			
Chauffage : consommer renouvelable (part des besoins)	10.5% des bâtiments (RegBL 2010, in PlaneTer 2012) <i>2017 : pas de données (attendre révision PlanETer)</i>	20% (40%)	40% (65%)	Extension du CAD Satom. Etude du potentiel CAD bois aux Neyres.
Eau chaude : consommer renouvelable (part des besoins)	5% des bâtiments (RegBL 2010, in PlaneTer 2012) <i>2017 : pas de données (attendre révision PlanETer)</i>	20% (40%)	40% (65%)	
Électricité : consommer renouvelable (achat d'électricité)	2013 : 33% 2017 : 59%	60%	85% (70%)	Information - sensibilisation.
Électricité : produire local (part de la consommation)	2013 : > 270 MWh (1.25 kWp/hab.) 2017 : 915 MWh (7.34 kWp/hab.) soit +239% et 2.5% de la consommation totale	+50%	+100%	Démarche globale (appel d'offres groupé) pour encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques sur le territoire communal.

4. Stratégie opérationnelle et organisation de la mise en œuvre

4.1 Stratégie politique et financière

Afin d'atteindre les buts à long terme fixés au chapitre 3, il convient de définir la stratégie politique et financière de la commune. Cette stratégie est de la compétence de l'exécutif, le législatif ayant principalement le pouvoir d'influencer sur les budgets annuels de telle ou telle action. Toutefois, l'exécutif restant attentif aux souhaits de la population, l'avis du législatif est une source précieuse d'informations à prendre en compte.

La stratégie politique se fonde principalement sur 2 points : **les économies d'énergie à l'échelle communale et la recherche d'autonomie énergétique par le biais de collaboration avec des projeteurs / producteurs au niveau régional.**

La stratégie financière s'articulera sur plusieurs axes :

- pour une commune comme Collombey-Muraz, la stratégie la plus efficace et la plus rentable est **l'investissement propre pour les infrastructures de production d'énergie, et la collaboration avec des sociétés** spécialisées et régionales pour la production et la commercialisation.
- à chaque fois qu'il est possible, et pour autant que le bilan financier soit favorable, la **production locale servira prioritairement à la consommation sur place.**
- la commune s'engage à **s'approvisionner en totalité en électricité 100% renouvelable**, pour autant que le traçage soit faisable à un prix acceptable.

4.2 Plan d'action 2019-2022

Le plan d'action permet de mettre en œuvre la stratégie adoptée par la commune afin d'atteindre ses objectifs. Il s'étend sur 4 ans, correspondant ainsi à la durée du label Cité de l'énergie avant le prochain réaudit qui aura lieu en 2023.

Ce plan – dont le détail se trouve en annexe 5.2 - comprend une liste de mesures, un échéancier, un ordre de priorité, un budget (mandats externes ou réalisation en interne) et l'indication des responsables de la mise en œuvre.

Comme on peut l'observer sur le graphique au point 2.1, il est ambitieux et équilibré, touchant tous les domaines Cité de l'énergie.

4.3 Organisation

La stratégie opérationnelle adoptée à court terme (d'ici 2022) permettra de mettre en œuvre la stratégie énergétique décrite au chapitre précédent, via le processus « Cité de l'énergie ». Le cahier des charges et les compétences des différents intervenants dans le processus (décisionnel et d'exploitation) sont décrits ci-après.

Le Conseil municipal

Les décisions et affaires de politique énergétique sont traitées par le Conseil municipal, qui applique sa politique énergétique de manière conséquente. Ce dernier a les principales tâches suivantes :

- piloter politiquement le processus Cité de l'énergie en fixant les priorités et les objectifs à atteindre de la politique énergétique de la commune ;
- intégrer dans la planification budgétaire les activités fixées par le plan d'actions et les réaliser en fonction des priorités ;
- valider la réalisation des actions qui lui sont soumises en gérant l'enveloppe budgétaire ;
- adapter les objectifs spécifiques et le plan d'action selon l'évolution des projets et des capacités humaines et financières (budget) ;
- proposer de nouvelles actions à réaliser et les intégrer dans le plan d'actions ;
- attribuer, selon ses compétences, les mandats utiles et nécessaires à la conduite des actions qui le nécessitent.

La délégation Energie

La délégation Energie, responsable de l'avancement des travaux, intervient en tant qu'organe consultatif et de coordination de l'ensemble de la démarche et du processus. Dans le respect de son cahier des charges, elle a les principales tâches suivantes :

- avoir un point permanent à l'ordre du jour de ses séances pour assurer le suivi de la mise en œuvre du concept énergétique communal (par exemple, point x « suivi et gestion du concept énergétique ») ;
- se réunir au moins trois fois par année dans le but notamment de contrôler les résultats et adapter le plan d'action (processus d'amélioration continue) ;
- actualiser le programme de politique énergétique chaque 4 ans en prévision du prochain réaudit ;
- déterminer les besoins de communication interne et externe ;
- informer régulièrement le Conseil municipal et le Conseil général sur l'avancement des travaux ;
- veiller à associer les organes décisionnels dans le déroulement des travaux ;
- préparer les éléments nécessaires à l'attention du Conseil municipal pour l'aider dans ses prises de position et décision ;
- coordonner et suivre les services communaux chargés de la mise en œuvre et du suivi d'actions ;
- entretenir les relations avec l'Association Cité de l'Energie et avec SuisseEnergie pour les communes ;
- élaborer des concepts et des projets sur mandat du Conseil municipal ;
- évaluer la nécessité d'adjoindre des mandataires et coordonner les activités découlant des mandats.

Le personnel administratif

Le personnel chargé de la mise en œuvre et du suivi de certaines actions, en particulier le service technique, a les principales tâches suivantes, dans le respect de son cahier des charges :

- mettre en œuvre les actions qui lui sont attribuées selon le plan d'action validé par le Conseil municipal et en accord avec celui-ci ;
- saisir annuellement le bilan énergétique des bâtiments communaux (saisie des données dans le logiciel Enercoach, transmettre les résultats aux responsables des bâtiments, à la délégation Energie et au Conseil municipal) ;
- saisir annuellement les indicateurs du bilan énergétique global (cf. annexe 5.1), en vue d'une vérification de l'atteinte des objectifs, transmettre le bilan à la délégation Energie et au Conseil municipal).

Le-la conseiller-ère Cité de l'énergie

L'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action est assurée annuellement par un conseiller Cité de l'énergie, dans le cadre de l'affiliation de la commune à l'Association Cité de l'énergie. Il assure ainsi les principales tâches suivantes :

- contrôler le succès des résultats des actions entreprises (processus d'amélioration continue) ;
- mettre à jour le plan d'action ;
- proposer de nouvelles mesures utiles à la commune ;
- jouer un rôle de relais dans le réseau de l'Association Cité de l'énergie avec notamment la mise en contact des organes communaux avec des experts agréés et compétents dans des domaines spécifiques ;
- intervenir à la demande pour des réalisations en fonction de ses compétences.

Les mandataires

Les mandataires, qui sont des personnes externes sollicitées ponctuellement pour des questions techniques, sont composées essentiellement de bureaux spécialisés appelés à réaliser soit des études soit des projets. Ils interviennent chaque fois que cela est jugé nécessaire par le Conseil municipal, sur préavis de la délégation Energie. Dans le cadre de l'attribution de mandats, le cadre légal des marchés publics doit être respecté.